

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 96/2022

**Objet : Information au Conseil  
Communautaire sur les décisions  
du Président dans le cadre de  
l'exercice des délégations de  
pouvoir**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juin 2022.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : Éric CHAUVET, JARILLO Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN ORGON : COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*), BIANCONE Edith (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à ONTIVEROS Christian*),

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), SEISSON Jean-Pierre (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*).

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à VALLET Jocelyne*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre, (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à ALIZARD Dominique*).

**EXCUSÉS :**

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : TROUSSEL Marc, DELABRE Éric.

Pour la Commune de ORGON : YTIER CLARETON Angélique.

**Secrétaire de séance :** M. ROBERT Daniel

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU 23 JUIN 2022**

➤ **Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :**

- Attribution à la SARL SAROM d'une prestation de collecte et transport en camion grue des points d'apports volontaires aériens des communes de Mollégès et Plan d'Orgon pour un montant estimatif de 13 087,50 € HT soit 13 807,31 € TTC pour une durée de 6 mois renouvelable
- Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) pour :
  - l'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
  - des besoins de travaux, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique.
- Attribution à la quincaillerie Aixoise d'une commande d'équipements de protection individuelle pour les services de la Communauté pour un montant de 13 098,55 € HT soit 15 718,26 € TTC.
- Attribution à la Société PTL SAS du marché n° 2022M07-DECH pour la fourniture et livraison de sacs en plastique pour la collecte sélective pour un montant estimatif de 171 234 € HT, soit 180 651,87 € TTC sur la durée du marché de 36 mois. Le montant minimum de commande s'élève à 60 000 € HT et le maximum s'élève à 200 000 € HT.
- Attribution à la Société ARBORISTE DU SUD d'une prestation d'abattage de platanes – Chemin de la Michelle à Saint-Andiol pour un montant global forfaitaire de 8 953 € HT soit 10 743,60 € TTC.
- Attribution à la Société FM DEVELOPPEMENT du marché n° 2022M08-DECH pour la fourniture et livraison de conteneurs à déchets ménagers pour la collecte mécanisée des ordures ménagères et du tri sélectif pour un montant estimatif de 130 754,47 € HT soit 156 905,36 € TTC sur la durée du marché de 48 mois. Le montant minimum HT de commande s'élève à 25 000 €, le montant maximum HT s'élève à 150 000 €.
- Attribution à l'association SOLIHA Provence du marché n°2022M03-HAB relatif au suivi animation du programme d'intérêt général de Terre de Provence Agglomération pour un montant estimatif de 330 145 € HT sur 3 ans (durée ferme du marché), soit 396 174 € TTC. Marché établi pour une durée d'exécution de 3 ans avec possibilité de deux reconductions tacites d'1 an, soit une durée maximale d'exécution de 5 ans.

➤ **Décisions de la Présidente portant sur la sollicitation de subventions :**

- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône (dispositif « Aide à la gestion de l'eau ») pour la création d'une conduite de transfert des eaux pluviales de la zone des Iscles de Châteaurenard pour un montant total de 118 000 €, sollicitation à hauteur de 60% du montant estimé de l'action, soit un montant de subvention de 70 800 €.
- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône (dispositif « Fonds départemental pour la Mise en œuvre du plan climat Air Energie Territorial ») pour la création de voies de mobilités douces au sein de la zone du Pont à Plan d'Orgon pour un montant total de 267 000 €, sollicitation à hauteur de 70% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 186 900€.
- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (dispositif « Fonds départemental pour la Mise en œuvre du plan climat Air Energie Territorial ») pour la création de voies de mobilités au sein de la zone des Iscles à Châteaurenard pour un montant total de 97 000 €, sollicitation à hauteur de 70% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 67 900€.
- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (dispositif « Aide à la Provence Verte ») pour l'aménagement paysager de la zone du Pont à Plan d'Orgon pour un montant total de 140 000 €, sollicitation à hauteur de 70% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 98 000€.
- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (dispositif « Aide à la Provence Verte ») pour l'aménagement paysager de la zone des Iscles à Châteaurenard pour un montant total de 160 000 €, sollicitation à hauteur de 70% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 112 000€.
- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (dispositif « Aide à la gestion de l'eau ») pour la mise en conformité du réseau d'eau potable rue de la Croix à Maillane pour

un montant total de 47 500 €, sollicitation à hauteur de 60% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 28 500 €.

- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (dispositif « Aide à la gestion de l'eau ») pour la mise en conformité de l'assainissement sur les secteurs Sud et Est de Maillane pour un montant total de 170 000 €, sollicitation à hauteur de 60% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 102 000 €.
- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (dispositif « Fonds Départemental de Gestion Durable des Déchets non dangereux ») pour l'acquisition d'équipements de collecte sélective pour la simplification du geste de tri et l'amélioration des performances de valorisation pour un montant total de 1 011 756,12 €, sollicitation à hauteur de 20% du montant estimé, soit un montant estimé de subvention de 202 351,22 €.
- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône (dispositif « Fonds Départemental de Gestion Durable des Déchets non dangereux ») pour l'acquisition de véhicules de collecte de proximité pour l'amélioration des performances environnementales de la collecte pour un montant total de 594 983,94 €, sollicitation à hauteur de 20% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 118 996,79 €.
- Sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (dispositif « Fonds Départemental de Gestion Durable des Déchets non dangereux ») pour l'acquisition de matériels pour la collecte des bio-déchets pour valorisation des déchets alimentaires sur le territoire de Terre de Provence Agglomération pour un montant total de 29 964,00 €, sollicitation à hauteur de 20% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 5 992,80€.

#### ➤ Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption

- Déclaration d'aliéner transmise par Me François LAMBERT, notaire à Châteaurenard, sur les parcelles BL n° 136,139, 140, 146, 147, 155, 183 et 199, relative à la vente de locaux d'activité sur un tènement foncier de 11 592 m<sup>2</sup> sis 203 avenue de la Chaffine à CHATEAURENARD (13160) pour un montant de 2 814 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.
- Déclaration d'aliéner transmise par Me Kévin RAFFANEL, notaire à MONTFAVET, sur les parcelles DK n° 114, 124, 133 et 242, relative à la vente de locaux d'activité d'une surface utile de 330 m<sup>2</sup> sis 150 impasse des Acacias à CHATEAURENARD (13160) pour un montant de 270 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.
- Déclaration d'aliéner transmise par Me Sandrine MEUROT, notaire à CABANNES, sur la parcelle AI n° 173, relative à la vente d'une propriété bâtie sur un terrain de 907 m<sup>2</sup> sise 49 avenue du Jas à CABANNES (13440) pour un montant de 250 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Membres en exercice : 38

Votants : 38

Donnent acte : 38

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 23 juin 2022,**

Pour Extrait Conforme,

**La Présidente,**

**Corinne CHABAUD**

